Les inégalités s’accroissent-elles vraiment ?

Niveau de vie, mobilité sociale et répartition

par Guillaume Bazot

Aucun élément statistique actuel ne permet de constater une détérioration du pouvoir d’achat des Français ni une hausse des inégalités de revenu depuis 30 ans. En cause, la hausse de la taxation des hauts revenus, des dépenses sociales et la relative stagnation de la part du capital dans le revenu.

Alors que nous en sommes en pleine crise sanitaire et que de légitimes inquiétudes demeurent quant à la transition écologique, de nombreuses voix s’élèvent pour réclamer un « changement de modèle ». Le libéralisme de marché et la mondialisation y sont particulièrement décriés pour leurs conséquences inopportunes. Cette critique de la gouvernementalité libérale n’est pas nouvelle et demeure même omniprésente depuis la crise des « gilets jaunes ». Pour autant, que disent les faits économiques et sociaux ? Afin d’amorcer un débat de manière informée sur des bases objectives plutôt que sur le ressenti des individus, ce texte cherche à présenter une synthèse d’indicateurs clés faisant état de l’évolution de la situation française depuis 30 ans. Si on peut légitimement débattre des limites de ces indicateurs, autant d'abord les comprendre et les regarder sans biais.

Nous interrogerons en premier lieu l’évolution du niveau de vie, de la pauvreté, des inégalités, de la mobilité sociale ou encore de l’espérance de vie entre catégories socio-professionnelles. Nous élargirons ensuite notre analyse pour étudier les causes supposées des changements observées. Ainsi nous regarderons l’évolution de la part du travail et du capital dans la valeur ajoutée ainsi que celle des dépenses sociales. Dans chaque cas, nous ferons usage des données les plus générales et directes possibles eu égard à l’objet en question.

Mesurer l’évolution du niveau de vie

Puisqu’une partie conséquente du débat actuel porte sur le pouvoir d’achat de la classe moyenne, il nous semble important d’étudier l’évolution relative des niveaux de vie par catégories de revenu. Mais avant de commencer, une mise en garde est nécessaire. Premièrement, les données de revenu avancées ici peuvent être produites avant ou après impôts et transferts. La distinction est importante puisque les données avant impôts et transferts analysent les phénomènes avant tout effet correctif de l’État. Deuxièmement, les données peuvent être produites par adulte ou par ménage. Ainsi les données provenant du *World Inequality Database,* qu’utilise notamment T. Piketty (2019) dans son dernier livre, sont par adulte, alors que les données de l’INSEE de l’OCDE ou d’Eurostat sont par ménage. Autrement dit, les données produites par le WID ne tiennent pas compte des effets de la taille du ménage sur le niveau de vie de ses membres. En revanche, celles-ci sont disponibles sur plus longue période, notamment lorsqu’il s’agit de décomposer les revenus par percentile. Troisièmement, toutes les données sont exprimées en volume, c’est-à-dire qu’elles tiennent compte de l’inflation pour mieux rendre compte du pouvoir d’achat des individus. L’encadré 1 discute de l’indice des prix plus en détail.

**Discussion autour de l’indice des prix**

L’indice des prix est mesuré à partir d’un panier représentatif moyen. Les critiques relatives à l’usage de l’indice des prix dans le calcul du pouvoir d’achat portent généralement sur trois éléments : une mauvaise prise en compte du coût du logement, un usage inapproprié du principe de qualité, l’usage d’un agent non-représentatif des classes moyennes (Herlin, 2018).

Dans le cas du logement, l’indice des prix ne reproduit qu’imparfaitement la hausse des loyers. La raison est simple, seuls 40 % des adultes français sont locataires de leur logement, alors que la part des propriétaires sans charge de remboursement de prêt est passée de 28% à 38% de la population depuis 1990. Autrement dit, les Français sont aujourd’hui aussi nombreux à être locataires que propriétaires à plein de leur logement. Ce constat explique pourquoi le logement apparait sous-évalué aux yeux des contradicteurs de l’indice des prix mesuré par l’INSEE.

Pour ce qui est des critiques relatives à la prise en compte de la qualité des produits, rappelons que celle-ci est un facteur essentiel de l’amélioration du niveau de vie. Ne pas la prendre en compte revient à ignorer qu’un smartphone à 200 € permet de faire beaucoup plus aujourd’hui qu’un téléphone portable au même prix il y a 15 ans. Il en va de même dans l’automobile et le logement. Ainsi pour évaluer l’évolution des prix et celle du niveau de vie il est nécessaire de soustraire la part due à l’accroissement de la qualité. En réalité, l’effet qualité est sans doute sous-évalué par les statistiques nationales (Aghion et al., 2018), ce qui tend à accroitre artificiellement l’évolution des prix mesurés par les instituts statistiques et à sous-estimer le pouvoir d’achat des ménages.

Enfin, conscient des potentiels problèmes liés à l’usage d’un agent représentatif moyen, l’INSEE a entrepris différents calculs pour différents individus représentatifs. Ainsi, la hausse des prix associés au consommateur représentatif des 20 % du bas de la distribution des revenus est à peine plus élevée que celle représentative du consommateur moyen.

Les quatre premiers indicateurs du **tableau 1** ont trait à l’évolution du niveau de vie des classes moyennes à travers l’évolution du revenu médian (divisant la population en deux parties égales en fonction de la distribution des revenus).[[1]](#footnote-1) Nous voyons que celui-ci s’est accru d’environ 1 % en moyenne chaque année depuis les années 1990, que ce soit avant ou après impôts et transferts. En outre, bien que plus faible, l’accroissement du niveau de vie médian demeure positif entre 2008 et 2018, et ce malgré la crise économique. Enfin, l’évolution du ratio entre revenu médian et revenu moyen nous permet voir si la croissance a davantage profité à l’adulte médian qu’aux autres catégories de revenu. Nous voyons que ce ratio a augmenté de 3,4 points de pourcentage entre 1990 et 2017. Autrement dit, l’individu médian a vu son revenu s’accroitre plus rapidement que le reste de la population.

**Tableau 1 : évolution du niveau de vie, de la pauvreté et des inégalités en France depuis 1990**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Indicateurs | Valeurs | Sources |
| Accroissement annuel moyen du revenu de l’adulte médian en volume avant impôts et transferts (1990-2017) | +0,94% | WID |
| Accroissement annuel moyen du revenu du ménage médian en volume après impôts et transferts (1995-2018) | +1,01% | OCDE |
| Accroissement annuel moyen du revenu du ménage médian en volume après impôts et transferts (2008-2018) | +0,47% | OCDE |
| Variation du rapport entre revenu de l’adulte médian et revenu moyen avant impôts et transferts en points de pourcentage (1990-2017) | +3,4 | WID |
| Variation du taux de pauvreté relatif après impôts et transferts en point de pourcentage (1990-2017) | +0,3 | INSEE |
| Variation du taux de pauvreté en condition de vie (absolu) en point de pourcentage (2004-2017) | -3,1 | INSEE |
| Différence d’accroissement des revenus après impôts et transferts du ménage médian rural et urbain en points de pourcentage (2004-2018) | +8,97 | Eurostat |
| Variation de l'écart d'espérance de vie entre hommes cadres et ouvriers (1991-2013) | -0,6 an | INSEE |
| Variation de l'écart d'espérance de vie entre femmes cadres et ouvriers (1991-2013) | +0,6 an | INSEE |
| Variation de l'indice de Gini avant impôts et transferts (1990-2017), données par adulte | -0,003 | WID |
| Variation de l'indice de Gini après impôts et transferts (1990-2017), données par ménage | +0,009 | INSEE |
| Variation de la part des 10% les plus aisés dans le total des revenus avant impôts et transferts en points de pourcentage (1990-2015), données par adulte | +2,1 | Bozio et al. (2018) |
| Variation de la part des 10% les plus aisés dans le total des revenus après impôts et transferts en point de pourcentage (1990-2015), données par adulte | -1,3 | Bozio et al. (2018) |
| Variation de la part des 10% les plus riches dans le total des patrimoines en points de pourcentage (1990-2014) | +5,1 | WID |
| Taux de croissance du patrimoine de l'adulte médian (1990-2014) | +89% | WID |
| Variation de la mobilité socioprofessionnelle non-structurelle en points de pourcentage (1993-2015) | +5,37 | INSEE |
| Variation de la mobilité socioprofessionnelle totale en point de pourcentage (1993-2015) | +0,9 | INSEE |

Source : WID, https://wid.world/fr/donnees/, extraction du 17/04/2020.

Note : En abscisse sont représentés les différents percentiles de revenu. De p10 à p90 les valeurs sont par déciles avec p90 l’accroissement des revenus des 10% les plus riches ; p99, p99,9 et p99,99 correspondent respectivement aux 1%, 0,1% et 0,01% les plus aisés. Données par adulte, partage égalitaire.

Lecture : les revenus avant impôts et transferts des 10% du haut de la distribution se sont accrus de 0,8% par an entre 1990 et 2017 mais de -0,9% par an entre 2008 et 2017.

Parce que le revenu médian ne permet pas distinguer la situation de la classe moyenne « haute » ou « basse » de celle des plus aisés ou des plus pauvres, le graphique 1 présente le taux de croissance du revenu par adulte avant impôts et transferts par percentile pour les sous période 1990-2017 et 2008-2017. Les résultats produits ici sont connus depuis les travaux de B. Milanovic (2018) sous le nom de « courbes de l’éléphant ». Que nous disent-elles ? Premièrement, parmi les 40 % les plus riches, seuls les individus compris entre les 1 % et les 0,01 % les plus aisés ont vu leur revenu s’accroitre plus fortement que les 50 % les plus pauvres entre 1990 et 2017. À l’inverse, le segment p60-p90 est celui qui bénéficie le moins de la croissance économique depuis 1990. Autrement dit, la redistribution des fruits de la croissance des 30 dernières années semble se faire aux dépens de la classe moyenne « haute ». Deuxièmement, la période de crise affecte principalement les revenus des plus aisés. Alors que les revenus de la classe moyenne continuent d’augmenter entre 2008 et 2017, ils baissent pour les 10 % du haut de la distribution. Notons par ailleurs que la baisse observée en p10 est largement liée au fait que les données ne tiennent pas compte des transferts sociaux.

L’approche du niveau de vie par le revenu a cependant le défaut de ne pas tenir compte des dépenses dites « contraintes ». En effet, même si les données prennent en compte l’évolution des prix, l’augmentation des revenus observée ici peut être compensée par l’accroissement de certaines dépenses auxquelles ne peuvent se soustraire les ménages, notamment les plus modestes. Même s’il existe plusieurs méthodes pour mesurer les dépenses « contraintes », l’INSEE propose une mesure des dépenses « pré-engagées » dont l’avantage principal est d’être disponible sur longue période. Ainsi, les données nous montrent que ces dépenses ont augmenté de 3 points de pourcentage entre 1990 et 2017, passant de 26,1 % à 29 % du revenu, indépendamment de l’augmentation de la qualité des produits en question, en particulier dans le logement ou les télécommunications.[[2]](#footnote-2) Ceci tend donc à réduire la hausse du niveau de vie constaté ci-dessus sans pour autant l’annuler. À titre d’exemple, sur la base de ces chiffres, le « pouvoir d’achat arbitrable » du ménage médian augmente au final de 0,65 % en moyenne par an entre 1995 et 2017.

Différences villes-campagnes

Nous avons choisi jusqu’ici d’observer les revenus de manière générale. Cependant, peut-être nous faut il entrer dans les sous-catégories pour mettre en exergue le déclassement d’une partie de la population. Compte tenu de l’important ancrage rural du mouvement des « gilets jaunes », la question de l’évolution relative du niveau de vie en ville et en campagne se pose naturellement. Le **tableau 1** montre ainsi que le niveau de vie en campagne a augmenté de 8,6 points de pourcentage de plus qu’en ville depuis 2004, suggérant un véritable rattrapage du niveau de vie des populations rurales depuis 15 ans. Ceci est d’autant plus vrai que les habitants des villes sont moins souvent propriétaires de leur logement, notamment à cause de la hausse continuelle depuis 20 ans des prix de l’immobilier, plus marquée dans les grands centres urbains. Ce constat rejoint ceux de H. Le Bras (2019) faisant état d’une plus forte hausse du niveau de vie en périphérie qu’en ville, ce qui questionne par la même occasion les thèses de C. Guilluy (2014) sur le déclin de la France « périphérique ».

Si l’ensemble des indicateurs présentés ici semblent aller dans le sens d’une amélioration du niveau de vie pour la majorité des catégories de revenu, ceci ne signifie pas que les perspectives soient nécessairement réjouissantes. En effet, l’idée de « déclassement » ou « d’oublié » dépend davantage de l’évolution des niveaux de vie relatifs. Ce serait donc la pauvreté, les inégalités et la reproduction des conditions sociales d’existence qui compteraient le plus.

La Pauvreté

L’analyse des revenus ne nous permet pas d’appréhender la situation des plus démunis. Ceci nous amène à étudier l’évolution de la pauvreté, qu’elle soit relative ou en condition de vie (absolue). L’idée même de pauvreté relative implique de tenir compte d’un point de référence, c’est pourquoi celle-ci est mesurée par la part de la population gagnant moins que 60% du revenu disponible médian par unité de consommation. Autrement dit, le caractère relatif de la pauvreté revient à mesurer les inégalités en bas de la distribution des revenus après impôts et transferts en espèce. Le **tableau 1** montre que depuis 1990 le taux de pauvreté a très légèrement augmenté de 0,3 point de pourcentage. Si l’on met ce résultat en perspective de celui produit par le graphique 1, il apparait que la pauvreté relative tend à stagner depuis 30 ans. Il est cependant difficile de savoir si les dépenses « contraintes » ont plus augmenté pour les plus pauvres sur cette période. Notons à cet égard que la variation de l’indice des prix mesuré pour l’individu représentatif des 20 % du bas de la distribution est à peine plus élevé que celle du consommateur moyen.

La pauvreté en condition de vie (ou absolue), désigne quant à elle une situation de difficulté matérielle durable fondée sur quatre critères : l’insuffisance de ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Est déclaré « pauvre » tout ménage déclarant au moins huit privations matérielles parmi 27 recensées. Les données de l’INSEE montrent ainsi une baisse continuelle du taux de pauvreté « absolu » depuis 2004, notamment du fait de l’accroissement de la qualité des conditions de logement.

Les inégalités de revenu et de patrimoine

Les inégalités sont multiformes. Elles concernent les revenus et les patrimoines mais aussi les chances de réussite sociale ou l’espérance de vie. Il nous faut donc étudier chacune de ces modalités à partir des données représentatives de ces inégalités.

Pour mesurer les inégalités de revenus nous utilisons deux visions complémentaires des inégalités à travers l’analyse de la part dans le revenu total des 10 % les plus aisés et celle du coefficient de Gini.[[3]](#footnote-3) La part des 10 % mesure la concentration des revenus en haut de la distribution, en revanche, elle ne tient pas compte des inégalités entre les 90 % restant de la population, ce que l’indice de Gini permet. Quel que soit l’indicateur, les statistiques dispensées dans le tableau 1 montrent que les inégalités de revenu sont très stables en France depuis 30 ans. En outre, la comparaison des données avant et après impôts et transferts montrent que l’imposition joue un rôle important en matière de concentration des revenus puisque l’évolution de la part des 10 % les plus aisés depuis 1990 devient négative lorsque l’action de l’État est prise en compte (Bozio et al., 2018).[[4]](#footnote-4) Ce résultat est confirmé par le graphique 2 qui affiche le taux d’imposition par percentile de revenu en 1990, 2010 et 2018. Alors que la situation est assez stable entre 1990 et 2010, les hauts revenus (de p90 à p99,99) sont ceux voyant leur taux d’imposition général augmenter le plus significativement entre 2010 et 2018. Ceci fait suite à la meilleure prise en compte des revenus du capital dans l’impôt progressif sur le revenu entre 2013 et 2016. (Cf. Bozio et al., 2018). Ainsi, contrairement aux idées reçues, la plus grande « progressivité » de l’impôt depuis une dizaine d’année – et ce, en dépit d’une certaine régression en la matière à partir de 2017 – a contribué à réduire les écarts entre les plus aisés et le reste de la population.[[5]](#footnote-5) D’ailleurs, les classes moyennes basses sont celles dont le niveau d’imposition a le moins augmenté depuis 30 ans. C’est pourquoi, croisant ces résultats à ceux du graphique 1, il apparait que l’accroissement des revenus après impôts et transferts concernent en premier lieu les 50 % du bas de la distribution des revenus après 2010 (Bozio et al., 2018).

Source : Bozio et al. (2018)

Note : Le taux de taxation concerne les revenus du travail et du capital. Sont pris en compte les impôts sur le revenu (progressifs et proportionnels), les taxes indirectes (TVA, etc.), les taxes sur le capital et l’ensemble des cotisations sociales.

Lecture : l’ensemble des taxes payées par les adultes appartenant aux 1% les plus aisés était de 48,5% en 1990, 49% en 2010 et 53% en 2018. L’ensemble des taxes payées par les adultes appartenant aux 0,01% les plus aisés était de 36% en 1990, 37% en 2010 et 47,5% en 2018.

Mais les inégalités ne concernent pas que les seuls revenus. Il est donc important d’observer l’évolution des inégalités de patrimoines, notamment parce que celles-ci peuvent influencer les autres formes d’inégalités au long cours (Piketty, 2019). Le tableau 1 montre que celles-ci ont beaucoup augmenté depuis 30 ans. Deux phénomènes permettent d’expliquer ce résultat. Premièrement, l’inflation immobilière a largement contribué à accroitre la valeur des patrimoines dans les grandes villes, là où les plus hauts patrimoines se concentrent. Deuxièmement, la hausse des valeurs boursières a accru les patrimoines financiers également concentrés en haut de la distribution. Néanmoins, cette hausse des inégalités patrimoniales ne doit pas nous faire oublier que les patrimoines des classes moyennes ont augmenté considérablement sur cette même période. Ainsi, le patrimoine de l’adulte médian s’est accru de 89 % entre 1990 et 2014. D’ailleurs cet accroissement est sensiblement le même entre le 4ème et le 8ème décile de la distribution. Autrement dit, la plus forte augmentation des hauts patrimoines ne s’est pas accompagnée d’une réduction du niveau de richesse de la classe moyenne. En revanche, l’accroissement des inégalités patrimoniales s’accompagne d’un accroissement des écarts de richesses entre générations, notamment parce que l’inflation immobilière a rendu plus difficile l’accès à la propriété des primo-accédants, en particulier chez les plus modestes (Bonnet et al., 2018). Enfin, à défaut d’un système de taxation de l’héritage suffisamment progressif, cette disparité patrimoniale pourrait surtout affecter les inégalités économiques et sociales dans plusieurs décennies, en augmentant notamment le poids économique et social de l’héritage.

La mobilité sociale

Voyons maintenant comment évolue la mobilité sociale. La mobilité totale – qui mesure la part des « fils-de » dont le statut socioprofessionnel s’est « amélioré » ou « détérioré » relativement à celui du père – a augmenté de 0,9 point de pourcentage.[[6]](#footnote-6) La persistance de classe tend donc à diminuer. Néanmoins, ce calcul ne tient pas compte des effets structurels affectant le marché du travail. En effet, la désindustrialisation a largement contribué à accroitre la part des emplois de cadre sur le marché. Une fois prises en compte les transformations structurelles, la mobilité sociale s’accroit de 5,37 points de pourcentage.[[7]](#footnote-7) Autrement dit, le déterminisme social n’est pas en France de plus en plus fort, au contraire. Ceci ne signifie pas non plus que la mobilité sociale soit bonne ou suffisante. De fait, notre pays est l’un des plus mauvais élèves d’Europe en la matière, notamment à cause des inégalités scolaires et de la verticalité de notre système éducatif (OCDE, 2018).

Nous aimerions enfin parler des inégalités d’espérance de vie en mesurant la variation comparative de celle-ci entre cadres et ouvriers. Les données reportées dans le tableau 1 montrent que les écarts se sont réduits pour les hommes mais ont augmenté pour les femmes. La situation est donc stagnante dans l’ensemble avec une différence aujourd’hui de 6,4 ans chez les hommes et de 3,2 ans chez les femmes.

Les données présentées ici montrent qu’il n’y a pas de tendance négative en matière de pauvreté, d’inégalités de revenu, de mobilité sociale ou d’inégalité d’espérance de vie entre groupes sociaux. De fait, la situation s’avère assez stable depuis 30 ans, notamment grâce à la plus grande progressivité du système d’imposition. Cependant, pour mieux comprendre cette stagnation, il nous faut regarder les éléments déterminant la répartition des revenus.

Les facteurs déterminants : dépenses sociales et répartition capital-travail

Nous avons précédemment indiqué la plus grande progressivité de l’impôt depuis 30 ans. Cependant, l’impôt n’est pas le seul facteur à prendre en compte pour expliquer l’évolution comparée des niveaux de vie. Deux autres éléments sont essentiels : les dépenses sociales et la répartition des revenus entre capital et travail. En matière de dépenses sociales, nous voyons dans le tableau 2 que la part du PIB allouée à celles-ci a considérablement augmenté depuis 1990, passant de 24,3 % à 34,2 %, représentant respectivement 46 % et 61 % des dépenses des administrations publiques. Cette augmentation est directement liée à l’accroissement des dépenses de retraite (+3,5 % du PIB) et de santé (+3,2 %) associés au vieillissement de la population et la hausse importante du nombre pathologies chroniques.

La répartition de la valeur ajoutée (VA) nous permet d’appréhender la question de la répartition à partir de l’évolution des revenus distribués aux travailleurs relativement à ceux des détenteurs de capitaux. Afin de rendre compte du partage des revenus, il nous faut souligner certaines hypothèses nécessaires à la construction des données. Premièrement, il est parfois difficile d’établir précisément la part relevant de l’usage du capital ou du travail. Ceci est particulièrement vrai des revenus dits « mixtes », liés à l’activité des entrepreneurs, commerçants, artisans ou agriculteurs. Dès lors, la comptabilité nationale doit poser une hypothèse de répartition ad hoc à leur encontre. Deuxièmement, l’économie ne se limite pas au secteur marchand, pour lequel il est aisé d’établir une valeur en multipliant les quantités par les prix. Les administrations publiques et les ménages produisent des biens et services dont la valeur est plus difficile à mesurer. Le secteur immobilier dépend notamment des hypothèses imputant un loyer fictif aux propriétaires. Afin d’éviter ces hypothèses gênantes il est possible de ne regarder la répartition de la VA qu’au niveau des entreprises. Ceci implique en contrepartie d’ignorer une partie de l’activité économique.

**Tableau 2 : évolution des dépenses sociales et de la répartition capital-travail**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Indicateur | Valeur | source |
| Variation de la part des dépenses sociales dans le PIB, en point de pourcentage (1990-2018) | +7,9 | OCDE |
| Variation de la part des dépenses de retraite dans le PIB, en point de pourcentage (1990-2018) | +3,5 | OCDE |
| Variation de la part des dépenses de santé publique dans le PIB, en point de pourcentage (1990-2018) | +3,2 | OCDE |
| Variation de la part du travail dans la VA en point de pourcentage (1990-2017) | +1,97 | OCDE |
| Variation de la part du travail dans la VA des sociétés non-financières en point de pourcentage (1990-2017) | +0,84 | OCDE |
| Variation de la part du capital dans la VA en point de pourcentage (1990-2017) | -2,66 | OCDE |
| Variation de la part du capital dans la VA des sociétés non-financières en point de pourcentage (1990-2017) | -5,66 | OCDE |
| Variation de la part des revenus distribués dans la VA des sociétés non-financières en point de pourcentage (1990-2017) | -0,3 | OCDE |

Note : la part du capital est nette de la consommation de capital fixe et des taxes et subventions sur la production

Une fois ces données constituées, il reste à définir ce qui relève précisément de la rémunération du capital. Trop souvent, la part du capital est mesurée par ce qui reste une fois les salariés rémunérés. Cette mesure ignore les taxes et subventions à la production et les coûts propres à la dépréciation du capital – c’est-à-dire les dépenses nécessaires pour maintenir le capital en état. La prise en compte de ces éléments nous permet d’obtenir les données présentées dans le tableau 2. Ainsi, que l’on raisonne sur l’ensemble de l’économie ou sur les seules entreprises non financières, nous voyons que la part de la VA allouée au travail augmente légèrement alors que celle allouée au capital diminue significativement. En outre, nous voyons que la part des revenus alloués au capital a particulièrement baissé pour les entreprises. Ceci est dû à la baisse drastique des paiements d’intérêt (-6 % de la VA) liée à la chute des taux depuis 10 ans. Dans le même temps, la part distribuée aux actionnaires est restée très stable passant de 2,8 % à 2,5 % de la VA entre 1990 et 2017. L’ensemble de ces informations est résumé dans le graphique 3 qui permet également de mieux rendre compte des tendances à long terme sur les différents postes composant la VA. Ainsi, nous voyons que la part du travail et la part des revenus du capital distribués (dividendes) sont restées assez stables sans être en opposition l’une vis-à-vis de l’autre. De plus, il apparait que les taxes que payent les entreprises sont restées très stables, autour de 7 % de la VA. Enfin, il semble que la baisse générale de la part du capital s’explique principalement par la baisse des taux d’intérêt, alors même que la baisse de ces coûts n’a pas été compensée par une augmentation proportionnelle de la rémunération des actionnaires ou des réserves. En d’autres termes, la répartition des richesses entre travailleurs et capitalistes ne peut être à elle seule un facteur d’accroissement des inégalités ou de concentration des revenus dans les mains des détenteurs de capitaux depuis ces 30 dernières années.

Conclusion

Nous avons pu voir dans ce bref essai que les théories faisant état d’une « pente glissante », d’une « polarisation » de la société ou d’une détérioration du niveau de vie sont discutables au regard des faits statistiques. Plus généralement, il est difficile d’associer la mondialisation, l’émergence de l’euro ou la libéralisation des marchés au déclin de la classe moyenne, à l’accroissement des inégalités, à la plus forte reproduction sociale ou au primat du capital sur le travail.

Ceci ne signifie pas non plus que notre système soit parfait d’un point de vue social. Il apparait notamment que la mobilité sociale, le bien-être au travail et la confiance interpersonnelle sont en France bien plus faibles que dans les autres pays occidentaux. Il faut sans doute aussi entrer dans le détail des sous-catégories pour mieux cibler les groupes ayant le moins profité des transformations économiques et sociales des 30 dernières années. Ainsi, les familles monoparentales et les personnes seules, de plus en plus nombreuses dans notre société, semblent plus vulnérables au sentiment d’insécurité économique (Duvoux et Papuchon, 2018). Enfin, les données présentées ici peuvent masquer une certaine hétérogénéité régionale. De fait, les régions du quart nord-est et du centre ont moins profité de la croissance économique des 30 dernières années. D’ailleurs, ces territoires particulièrement marqués par le mouvement des « gilets jaunes » votent plus massivement pour les partis extrêmes.

Quoi qu’il en soit, pour améliorer ce qui peut l’être, encore faut-il éviter de se tromper de constat général. L’histoire du vingtième siècle regorge de faux diagnostics produisant plus de désordres et de souffrances que le soi-disant mal qu’ils devaient combattre.

Bibliographie

* Aghion, P., Bergeaud, A., Boppart, T., & Bunel, S. (2018): “Firm Dynamics and Growth Measurement in France”, *Journal of the European Economic Association*, vol. 16(4), p. 933–956.
* Bonnet, C., Garbinti, B. & Grobon, S. (2018). Rising inequalities in access to home ownership among young households, in France, 1973-2013. E*conomie et Statistique / Economics and Statistics*, 500-501-502, 117–138.
* Bozio Antoine, Bertrand Garbinti, Jonathan Goupille-Lebret, Malka Guillot, and Thomas Piketty (2018): “Inequality and Redistribution in France, 1990-2018: Evidence from Post-Tax Distributional National Accounts”, WID working paper series 2018/10.
* Collet, M., Penicaud E. (2019) : « En 40 ans, la mobilité sociale des femmes a progressé, celle des hommes est restée quasi stable », *Insee première* n°1739.
* Duvoux, N., Papuchon, A. (2018) : « Qui se sent pauvre en France », *Revue Française de Sociologie*, vol. 59(4), p. 607-647.
* Guilluy, C. (2014) : *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*. Flammarion.
* Herlin, P. (2018) : « Le pouvoir d’achat. Le grand mensonge : un enquête exclusive ». Eyrolles.
* Hugrée, C. (2016) : « Les sciences sociales face à la mobilité sociale », *Politix*, vol. 114, p. 47-72.
* Le Bras, H. (2019) : *Se sentir mal dans une France qui va bien ; La société paradoxale*. L’aube, monde en cours.
* Milanovic, Branco (2018) : *Inégalités mondiales*. La Découverte.
* OECD (2018): “A broken Social elevator? How to promote social mobility?” *OECD Publishing/*
* Piketty, T. (2019) : *Capital et Idéologie*. Le Seuil.

Publié dans laviedesidees.fr, le 2 juin 2020.

1. Il n’existe pas de définition définitive de la classe moyenne d’où l’usage récurrent des classes moyennes au pluriel. Cependant, de manière statistique, la classe moyenne correspond le plus souvent aux individus compris entre les 30e et 80e percentile des revenus. D’ailleurs, dans leur analyse de la polarisation des revenus Foster et Wolfson posent le revenu médian comme « point d’ancrage de la classe moyenne ». De fait, la moyenne des revenus compris sur ce segment de la distribution est très proche du revenu médian. [↑](#footnote-ref-1)
2. La plus grande partie de l’augmentation des dépenses pré-engagées concerne le logement, or, d’après l’INSEE (Insee Première n° 1546 - Avril 2015), la taille des logements par habitant est passée de 37,5m² par personne en 2001 à 40,3m² par personne en 2013. En outre, « en 2013 moins de 1 % des logements étaient privés d’un des trois éléments de confort sanitaire de base que sont l’eau courante, une baignoire ou une douche, des WC à l’intérieur ; on en comptait 15 % en 1984. » Enfin, « 15 % des ménages considéraient leurs conditions de logement comme insuffisantes ou très insuffisantes en 1973, ils ne sont plus que 6 % en 2013 ». [↑](#footnote-ref-2)
3. Il existe un nombre considérable d’indicateurs d’inégalités. Chaque indicateur possède ses atouts et spécificités. Ainsi, selon l’objet étudié certains s’avéreront plus pertinents que d’autres. Notons néanmoins que les faits que nous obtenons ici sont très peu altérés par les indicateurs utilisés, les résultats étant convergents. [↑](#footnote-ref-3)
4. Contrairement aux données publiées par l’INSEE, Bozio et al. (2018) prennent en compte toutes les taxes, dont l’ISF et les taxes indirectes dans leur calcul. En outre, celui-ci impute sous forme de revenu les loyers tacites que touchent les propriétaires de leur logement. Enfin, les transferts en nature sont ajoutés au prorata du revenu disponible après impôt. [↑](#footnote-ref-4)
5. D’après Bozio et al. (2019), le taux de taxation sur les revenus nets des cotisations sociales est totalement progressif en 2016. Du fait de la réforme de l’ISF et de la « flat tax » sur les revenus financiers, ce n’est plus le cas en 2018, le taux de taxation atteignant son maximum en p99 avant de diminuer légèrement. Notons cependant que le taux de taxation sur les revenus nets demeure bien plus progressif en 2018 qu’en 2010 ou en 1990. [↑](#footnote-ref-5)
6. L’analyse se fonde ici sur les groupes sociaux (niveau 1) divisés en 6 postes. Pour une analyse de la mobilité à partir des catégories sociales (niveau 2, 18 postes) voir Hugrée (2016). [↑](#footnote-ref-6)
7. La variation de la mobilité sociale fille-mère est plus élevée encore. Pour plus de détails voir Collet et Pénicaud (2019). [↑](#footnote-ref-7)